

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/915

Réouverture de l'école d'enseignement du 1er degré Docteur Crestin dans le 7e arrondissement pour la rentrée scolaire 2015-2016 et réaffectation des locaux au service public de l'enseignement du 1er degré

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/915 - REOUVERTURE DE L'ECOLE D'ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE DOCTEUR CRESTIN DANS LE 7E ARRONDISSEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015-2016 ET REAFFECTATION DES LOCAUX AU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La fermeture de l'école d'enseignement du 1^{er} degré Docteur Crestin avait été prononcée par délibération du Conseil municipal du 11 mars 2013, en raison de l'ouverture du groupe scolaire Julie Victoire Daubié dans le 7^e arrondissement à la rentrée scolaire 2013-2014.

La hausse de la démographie scolaire dans le 7^e arrondissement a dépassé la capacité prévue du groupe scolaire Julie Victoire Daubié qui était de 10 classes en élémentaire et 6 classes en maternelle. En 2 ans, il a été créée 8 classes en maternelle et 8 classes en élémentaire.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2015 nécessiteraient l'ouverture de 2 classes en élémentaire et 1 classe en maternelle. Or, il ne reste qu'une classe disponible en élémentaire.

C'est pourquoi, je vous propose d'examiner le projet de réouverture de l'école d'enseignement du 1^{er} degré Docteur Crestin et ainsi assurer un juste équilibre des effectifs scolaires des écoles du 7^e arrondissement.

Il est précisé que la Ville de Lyon a déjà évoqué ce projet de réouverture de l'école d'enseignement du 1^{er} degré Docteur Crestin avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône.

En application de l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités territoriales, repris dans l'article L.212-1 du Code de l'Education, il est prévu que « *Le Conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département* ». M. le Préfet du Rhône a été saisi pour avis.

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 212-1 du Code de l'Education ;

Vu l'avis de M. le Préfet ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

La réouverture des locaux de l'école d'enseignement du 1^{er} degré
Docteur Crestin à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 et la réaffectation de
ces locaux du service public d'enseignement du 1^{er} degré sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA